

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 8 mai 1864](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 8 mai 1864

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

8 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilièstère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[8 mai 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

### Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. À l'approche de l'audience du procès, Godin explique à Favre avoir reconstitué des faits supposés de violence de sa part envers sa femme grâce à la mémoire de son fils et celle de Marie Moret. Il commence par protester qu'il n'a jamais été brutal envers quiconque, que ce soit dans sa vie d'ouvrier ou dans celle de chef d'industrie depuis l'âge de 22 ans dans ses relations avec plus de 3 000 ouvriers. Le fait de décembre 1860 : Esther Lemaire aurait subi des violences après s'être introduite par le niveau supérieur dans l'appartement du Familièstère dont elle avait la clé, où Godin passait la nuit de temps en temps, mais pourquoi à la suite de cela, se demande Godin, elle y aurait passé la nuit. La scène d'avril 1861, à l'occasion d'une visite de Marie Moret à Émile Godin, alitée depuis 8 jours : Esther Lemaire, en froid avec la famille Moret, apostropha Marie Moret en la traitant de grande aventurière et de coureuse d'aventures ; Godin dut s'interposer entre sa femme et Marie Moret. La scène de la

lampe de juillet 1863, à l'occasion d'une visite de madame Telliez et de madame Lemaire, belle-sœur d'Esther : Émile empêche Esther Lemaire d'emporter une lampe hors de la salle à manger où il soupe et Godin prête main-forte à son fils ; Esther Lemaire se précipite sur Godin et crie en présence de madame Telliez et de sa belle-sœur. La scène du portrait d'août 1863, que Godin a déjà racontée : Esther Lemaire crie jusqu'à ce que Godin ouvre une porte pour que les domestiques l'entendent. Godin considère que dans ces occasions, c'est lui qui a été victime de violences de la part de sa femme. Godin communique à Favre le plan de l'appartement du Familistère dont il a depuis loué tout l'étage supérieur.

## Mots-clés

[Conflit](#), [Consultation juridique](#), [Familistère](#), [Habitations](#), [Procédure \(droit\)](#), [Relation Godin-Moret](#), [Santé](#)

Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Telliez \[madame\]](#)
- [Telliez \[monsieur\]](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : aile gauche](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation8 p. (180r, 181r, 182v, 183v, 184r, 185r, 186v, 187v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Lund le 5 mai 1860

Monsieur

Le jour des premiers débats de mon procès  
approché de nouveau, vous connaissez  
maintenant l'état de ma femme, j'appréhends  
volontiers si vous avez pu obtenir de lui quelque  
communication et si votre attention a été attirée  
par quelqu'un qui vous fera éprouver  
le bresin d'ailleurs, nous sommes.

quand j'ai eu l'honneur de vous voir la  
dernière fois vous m'avez fait des questions relatives  
aux actes de violence dont ma femme prétend  
avoir été victime de ma part. Je n'ai pu  
vous répondre sur toutes les questions que vous  
m'avez faites à ce sujet parce que les uns sont  
généralisés, n'ayant pas eu pour moi le même  
intérêt quelle que l'une d'elles je n'aurais pas  
chargé ma mémoire de détails qui ne paraissent  
que me représenter la couronne des méchantes  
cartes que ma femme avait quelquefois pour  
moi, cartes que je préférerais oublier.

J'ai du par suite de vos questions revenir  
à beaucoup de ces faits qui quoiqu'ils vous  
paraissent tenir leur place au procès.  
Mais dans des souvenirs de mon fils et de  
M<sup>lle</sup> Marie j'ai pu en recevoir les détails en  
fidélité.

A Monsieur J. Barthe

mais permettez moi de vous dire que depuis que je suis de ce monde je n'ai jamais eu la pensée ni le desir de résister personnellement ni d'avoir de vous de fait sur elle je n'ai jamais été brutal et je me suis toujours efforcé d'avoir pour mes semblables tous les égards qui leur sont dus

J'ai été souvent par passé ma jeunesse au milieu d'une au sein des grandes villes et je n'ai jamais eu que des rapports raisonnables et pacifiques avec ma et avec mes parents. La méchanceté est rarement adressée à moi et quand elle est présentée je lui résiste avec patience

Depuis l'âge de 22 ans je suis chef d'industrie je possède de vastes ateliers qui sont mis en contact avec plus de 3000 ouvriers et en permanence avec 300 à 400 d'entre eux je n'ai jamais eu pour le plus petit comme pour le plus grand un seul instant qui ne fut rempli d'égards et de ménagements. cela est ainsi comme pour que mes ennemis même soient forcés de le reconnaître.

Les actes de violence que ma femme m'impute sont donc des faits contraires à ce qu'elle a écrit en bien d'autres occasions à propos de la méchanceté pour méchanceté d'un être un parti qui plus la simplicité de ne pas supposer. cela dit par accident que prétendus faits de violence, il doit être entendu que ma femme leur assigne des dates que je n'ai pas vérifiées ni ayant pas sa subtilité

Le premier fait qu'elle fit au mois  
 de jbn 1860 na doubtablement rien de digne  
 le fait de s'être aperçue qu'il ne lui quitte  
 été accompli sans témoins. j'ai eu recours au  
 Ministère des appartements dont j'étais  
 faire un lieu de repos et de réception d'un  
 de l'usine pour ma famille. j'y venais  
 alors de temps à autre pour surveiller  
 cette entreprise. ma femme avait les clés  
 de ces appartements qu'elle doit avoir en sa  
 si elle ne les a perdus. j'en avais de mon  
 côté elle est en effet venue un jour mystérieuse  
 et elle a fait son entrée par la porte de  
 l'étage supérieur au lieu de venir directement  
 à ma chambre. n'étant pas encore en sa  
 j'ai entendu un bruit audessus de mon appartement  
 qui me surprit personnel ni devant être à  
 parité heures dans les pièces supérieures. j'  
 montais aussitôt par le petit escalier qui  
 joignait les deux étages et j'y me trouvais en  
 prison de ma femme qui venait au devant  
 de la lumière de la bougie que j'y portai  
 de j'y levais violemment pourqu'on dirait elle  
 reste ce jour là plutôt qu'un autre or  
 elle y a passé la nuit elle le dit elle-même  
 le second fait dont elle m'a parlé aurait  
 un lieu en août 1860 pendant une maladie  
 de mon fils. il était au lit depuis huit  
 jours. lorsqu'un soir j'appris de la voir  
 avait été en prison par mon fils et par  
 sa cousine Effie qui était content de  
 prendre en personne des nouvelles de la santé

mon fils et mes parents étaient amis d'amitié  
 comme ils le sont encore, et jusqu'absolu  
 la froideur qui existait entre la famille d'abord  
 et ma femme fut une cause pour que Marie  
 ou vint plus à la maison rien en lui  
 en avait interdit l'entrée je demandai à  
 ma femme si elle voulait que je payasse  
 elle Marie à faire sa suite à Emilie elle  
 ne fit aucune objection et me laissa la liberté  
 le soir du même jour Marie vint à  
 la maison précédée par mes  
 fils ou ma femme était en ce moment la  
 Marie resta un instant à cause avec  
 mon fils et ma femme était sorti de la  
 chambre pendant ce temps nous discutâmes  
 un instant après et nous entrâmes dans  
 la salle où ma femme et moi nous tenions  
 d'habitude elle ne s'y était pas. la froideur  
 qu'elle avait montrée à l'arrivée de Marie  
 fut supprimée à cette dernière qu'elle ne tenait  
 pas à lui dire bonsoir, elle prenant  
 le bouton de la porte pour sortir au  
 moment même ma femme s'écria  
 brutalement et se mit à apostropher Marie  
 en l'appelant, sans courir, grande aventure,  
 courue d'aventures, Marie voyant cela  
 voulut sortir sans répondre mais ma  
 femme la retint violemment par la  
 robe en lui répétant les mêmes injures  
 je me plaçai aussitôt entre elles pour  
 permettre à elle Marie de sortir

et quelle fit aussitôt par moi dégarer  
 des choses de ma femme qui alors  
 commençait à reporter sur moi  
 les effets de son animosité et s'il y  
 eut en la violence est moi qui la  
 supportais sans me plaindre car je  
 me reprochai d'avoir laissé ainsi  
 une occasion à ma femme sans intention  
 il est vrai de dissiper contre ma  
 parente cette humeur ne pas un plus de  
 témoins que la première et ne pas plus  
 en gravité au point de vue du procès, mon  
 fils seul entendait les surmises de  
 sa mère qu'elle son lit et voyant que son  
 caspuration avait pour cause la visite que  
 sa parente venait de lui faire, il lui fit observer  
 quelle n'était que d'insultes de lui rendre ses  
 soupçons moins sensibles cela lui fit essuyer  
 un peu de calme j'étais sorti pendant  
 ce temps pour rejoindre ma parente  
 qui était à la porte toute transie de  
 ce qui venait de lui arriver

est en juillet 1864 quelle place eurent  
 un autre fait à l'occasion d'un dîner quelle  
 consistait de deux personnes honorables, soit  
 une dame Cellier femme de l'un de  
 mes voyageurs qui passe à tort ou à raison  
 pour avoir prouvé de mauvais vouloir  
 à ma femme était entre dans la cuisine  
 où se trouvaient les domestiques avec  
 M<sup>me</sup> Lemaire belle sœur de ma femme  
 qui sans doute venait aussi d'arriver

j'étais dans la salle à manger avec mes fils  
 qui soupais tranquillement ma femme entra et  
 vint prendre la lampe en posant une bougie  
 à la place ce que voyant mon fils mit la  
 main à la lampe et lui fit observer qu'il  
 y avait plusieurs lampes dans la maison qu'on  
 pourrait bien lui en laisser une sa mère lui  
 dit qu'une bougie était assez bon pour nous  
 je mis alors la main à la lampe et lui tint  
 élevée sur la table conjointement avec mon  
 fils devant et je dis alors à ma femme que  
 cette lampe devrait rester là sur ce elle se  
 précipita sur moi en poussant des cris perçants  
 La dame Tellery entendant ces cris sortit  
 précipitamment et la dame Lemaire vint  
 aussitôt de la cuisine dans la salle à manger  
 où elle se passait ma femme ne me quittait  
 pas elle me serrait violemment les bras en  
 insultant. je faisais froidement remarquer  
 à ma femme qu'elle montrait sa méchanceté  
 et sa belle soue et qu'elle allait faire connaître  
 son caractère elle me me lâcha enfin quelques  
 mètres fait de vilaines anabres qui me  
 durèrent quinze jours. ma femme ayant repris  
 un peu de calme je profitai de la prison de  
 sa belle soue pour faire appeler elle à  
 de meilleurs sentiments et lui signala ce  
 qu'il y avait de triste dans sa manière  
 d'être. si la vérité de cette chose était  
 connue elle me serait considérablement favorable  
 mais les deux témoins qui prouvent en  
 ce point. la femme Tellery qu'on avait



entendu les vus de ma femme la  
 femme lemain pour les memes vus  
 et pour l'avis de l'avis de l'avis  
 des vus, us deux personnes pourraient  
 bien s'attirer la dessus tout un systeme de  
 fausses depositions etait alors d'ya dans  
 que je me doutasse des gens d'ya et  
 s'attirait de faire un instrument en combinant  
 leur prison avec un systeme de production  
 arretes a l'avis. us deux personnes sont  
 encore vus que ma femme a aujus d'ya  
 le plus souvent. j'ai de l'avis d'avis  
 l'avis et la ou peut mieux s'avis de la femme  
 pour moi

L'affaire de moi d'avis suivant comme est  
 le portrait est une provocation aussi subtile  
 et aussi sotte que la précédente et dans l'avis  
 que est entre la mère et le fils que les choses  
 arrivent le plus souvent d'ya ma femme prend  
 le portrait de d'ya une monstruosité que  
 j'avis son fils contre elle quand au contraire  
 elle ne devrait en prendre que son mauvais  
 caractère dont elle ne faisait usage que pour  
 contraindre son fils. pour lequel je n'avis que  
 des exhortations a la patience et au respect  
 pour sa mère. j'ai ailleurs d'ya fait un  
 narration de cette scene du portrait qui  
 me despende d'avis une lettre d'ya  
 bien longue. ma femme a encore mis  
 cette fois comme la fois précédente elle s'avis  
 a mes vus. j'ai d'avis un portrait qui  
 mettait la conduite de ma femme en d'ya

des domestiques qui de la cuisine parviennent  
habituellement à l'affaire aussi

chose d'ailleurs qui a servi de matière  
à un système de persécution sans  
à être aussi d'écrit

il ne vous échappera pas que toujours  
est ma femme qui vient chercher l'usage  
des faits de violence qu'elle me reproche  
sans en être plus au fait que moi-même la nuit  
de ma parenté pendant la maladie de  
mon fils toute la <sup>causé</sup> fois est par son  
fait que les faits qu'elle m'impute doivent leur  
origine et combien d'autres persécutions  
paraissent paraître-t-elle sous silence :

je vous joint à la présente un plan  
de l'appartement que je mettais sur le  
Ministère et que j'ai tenu depuis en grande  
partie tout intact depuis

Veuillez agréer Monsieur les sentiments  
d'estime et de parfaite considération  
avec lesquels je suis

votre bien dévoué

Coventry